

Protection juridique des personnes vulnérables *

* Ce stage peut être adapté aux différents profils de patients, de publics, de résidents et aux pathologies

Le vieillissement de la population et la législation sur la prise en charge des sujets âgés obligent les professionnels à adapter leurs pratiques. Le cadre juridique doit être connu et respecté par les différents professionnels des institutions.

Cette formation est assurée par une avocate spécialisée qui s'appuiera sur les situations professionnelles des participants pour apporter des connaissances juridiques actuelles et des mises en application de la jurisprudence en matière de personnes vulnérables.

La formation aborde le droit dans sa dimension médicale, psycho-sociale et humaine.

Objectifs

Protection du patrimoine des personnes vulnérables

Savoir détecter les besoins des personnes vulnérables et pouvoir proposer une solution

Acquérir les bons réflexes : savoir à qui s'adresser et quelle procédure proposer

Connaitre les régimes juridiques de protection des personnes vulnérables et leurs différences : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection future

La prise en compte par le droit de la vulnérabilité en cas de maladie

Connaître les droits des malades selon les différents contextes

Savoir réagir face aux questions dans le respect des textes juridiques et des solutions jurisprudentielles

Points forts

Entraînement à partir d'étude de cas et de situations proposées par les participants

Accompagnement personnalisé

Echanges et analyse de pratiques

Intervenant

Avocate spécialisée dans la santé et consultante formatrice



Public

Équipe médico sociale, médicale et administrative



Durée

2 jours



Pré requis

Aucun



Groupe

12 personnes